

8

\*\*\* FANI VOUS INFORME \*\*\*

Voici un compte rendu détaillé des sujets discutés à la réunion du 5 octobre 2021.

## 1) **Calibration de la ventilation pour FANI et REPA (déménagement possible rongeurs)**

La Direction des Immeubles doit faire la calibration du système de ventilation des bâtisses FANI et REPA. Les travaux devraient durer 3 à 5 jours. Les activités devront être réduites au minimum, car il y aura perte totale de contrôle des températures des salles d'hébergement.

La période visée pour les travaux se situe entre le 13 décembre 2021 et le 10 janvier 2022. Cette période a été choisie, car les activités sont habituellement aux ralenties et il y a peu de projet de recherche en cours dans les 3 installations (FANI, REPA et CRA). Dès le 10 janvier 2022 (et peut-être avant) les activités reprendront leur déroulement normal.

En ce qui concerne les animaux hébergés de façon permanente dans FANI (colonies), deux options sont possibles selon les préférences des chercheurs, soit déménager les animaux pour une période d'environ 1 mois au Centre de recherche avicole en évitant un stress de variation de température, mais créant un stress de transport ou prendre pour acquis que le micro-isolateur contrôle suffisamment l'environnement des animaux et éviter un stress de déménagement.

Les chercheurs touchés par les travaux seront consultés et mis au courant des décisions.

## 2) **Incident au niveau du traitement des effluents REPA**

Un bref résumé de l'incident du 15 septembre a été présenté. Du liquide provenant du réservoir de chauffage (R2) du système de traitement des effluents a été rejeté sous pression à l'extérieur du bâtiment. Le contenu était principalement de l'eau et du savon. L'hypothèse retenue afin d'expliquer l'incident est une rupture dans la paroi interne du réservoir de chauffage, entraînant une fuite de vapeur sous pression dans le réservoir. Cette hypothèse reste à valider.

Le système est toujours en évaluation pour clarifier la situation et effectuer un rapport aux assurances. Il ne peut être utilisé en ce moment. Un plan de contingence a été mis sur pied très rapidement afin de ne pas nuire aux projets de recherche en cours. Puisque le réservoir de réception (R1) est toujours en utilisation, les approvisionnements de l'UdeM ont octroyé un contrat de pompage à une compagnie externe afin de gérer et éliminer les effluents pour la prochaine année, nous donnant ainsi le temps de régler la situation définitivement. Il n'y a donc aucun impact pour les projets pour la prochaine année.

Depuis peu, la maintenance préventive de cet équipement a été déléguée à la division Ferme et animaleries. Un contrat a été donné à un consultant externe afin de nous guider dans la gestion et l'entretien de ce système complexe. Un plan de nettoyage a aussi été mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement de décontamination par chauffage.

### 3) Documentations des demandes de FANI avec des données objectives

Lors de soutien post-approbation, il a été suggéré que les évaluations et les rapports se basent sur des données probantes, objectives, scientifiques et factuelles.

À titre de rappel, il a été reconfirmé que tous chercheurs qui possèdent un protocole autorisé par le CÉUA peuvent être visés par un soutien post-approbation et que ce soutien est sous l'autorité du CÉUA.

Il a été demandé à ce que les observations suivent une grille de points limites, par exemple, pour aider le chercheur à mieux comprendre les recommandations et le lien avec les normes du CCPA.

Il a été également suggéré de faire une gradation des recommandations selon le niveau d'importance et de priorité face au CCPA (obligation CCPA vs observation/suggestion).

Puisque le soutien post-approbation est sous la juridiction du CÉUA, le point sera apporté à Maryse Dansereau et aux membres du CÉUA lors de la prochaine réunion.

### 4) Communication HÉ (CHUV)-FANI (débuté en février avec biosécurité et VD)

Les enjeux entre l'hôpital équin et FANI, telle la biosécurité, seront discutés lors d'une rencontre à planifier en novembre entre Mathilde Leclère et Johanne Venne.

### 5) Clarification sur utilisation des animaux d'enseignement pendant l'été pour la recherche

L'utilisation des animaux des colonies d'enseignement, pour la recherche, doit passer par un processus complexe et à travers différents intervenants. Avant de concrétiser cette utilisation, voici quelques précisions sur les étapes à suivre :

- Vice-décanat académique : les animaux sont la propriété du vice-décanat académique (Marie Archambault et son équipe) donc il est primordial d'avoir leur autorisation pour l'utilisation de leurs animaux sur un protocole de recherche. L'invasivité du projet sera évaluée afin de s'assurer que les animaux seront toujours aptes à leur fonction première, l'enseignement, suite au projet.
- CÉUA : le protocole doit être soumis au CÉUA selon les modalités de tout projet de recherche
- FANI : L'utilisation des animaux d'enseignement est régie par une procédure normalisée de fonctionnement (CÉUA-11). Selon les manipulations, des pointages sont attribués jusqu'à un maximum de 4 points/animal/jour. De plus, selon le protocole de maintien de colonie, tous les animaux d'enseignement doivent bénéficier d'une période de repos de 4 semaines consécutives au courant de l'année. Puisque l'été est la période la plus calme en termes d'utilisation, il arrive souvent que ce soit l'unique période possible pour respecter cette période de repos. Les techniciens de FANI sont responsables du respect de toutes ces procédures internes et sont les seuls qui peuvent évaluer la disponibilité des animaux selon les dates désirées et la durée totale du protocole de recherche (incluant une période de repos suite au projet). Plus les demandes leur sont adressées rapidement, plus il sera facile de prévoir l'utilisation des animaux d'enseignement pour un projet de recherche. Selon le nombre de chercheurs demandeurs, la priorité est donnée à

ceux qui ont contacté FANI en premier et qui ont un protocole autorisé par le CÉUA. Évidemment, la faisabilité du projet de recherche doit avoir été confirmée avec la gestion de FANI avant même le dépôt du protocole au CÉUA pour éviter des refus logistiques reliés aux infrastructures.

L'arrivée du logiciel vivarium pour la gestion des animaleries permettra au chercheur d'avoir plus d'informations quant au calendrier de disponibilité des animaux d'enseignement pour des projets de recherche.

Pour répondre à la préoccupation concernant le temps que chaque animal passe au sein de la colonie d'enseignement, il a été expliqué que cette information est régie par le protocole de maintien de colonie appartenant au vice-décanat académique. Lorsqu'une dérogation est nécessaire, la demande doit être évaluée par le CÉUA qui autorisera ou non que les animaux soient membres de la colonie pour une période excédentaire. Les durées prévues sont : chat et chien = 2 ans, vache = 4 ans ou moins selon les activités, juments = aucune limite établie (en cours de révision par la table de concertation).

Finalement pour répondre à la préoccupation concernant l'état de chair des grands animaux, un projet est en cours avec la compagnie Lactanet afin de modifier l'alimentation des vaches en fonction de leur besoin énergétique. La même évaluation est prévue avec les juments ultérieurement. Dr Chorfi sera impliqué dans ces dossiers.

#### **6) Modèles de Grilles d'évaluation de points limites pour aider les nouveaux chercheurs**

Les chercheurs mentionnent qu'il serait pertinent d'avoir des grilles de points limites en exemple afin de faciliter la rédaction de leur protocole. Un modèle standard multi-espèce serait apprécié. Cette demande s'adresse principalement au CÉUA, donc le point sera mentionné à Maryse Dansereau, coordonnatrice du CÉUA.

La complexité de cette demande repose entre autres sur les particularités des protocoles de recherche, des systèmes visés par les projets, des points limites pour l'euthanasie (par exemple sommes de différents systèmes affectés), l'espèce étudiée, etc.

#### **7) Durée de la validité du protocole d'éthique vs démarches pour permis substances contrôlées**

À discuter lors de la prochaine rencontre

#### **8) Facturation pour les consultations avec le personnel de FANI**

À discuter lors de la prochaine rencontre

#### **9) Planification de la prochaine réunion**

Elle sera planifiée au début décembre pour se tenir en janvier 2022.

#### **10) Fermeture de la séance**